

Le 25 novembre 2018

NON À L'INITIATIVE DANGEREUSE DE L'UDC POUR « L'AUTO- DÉTERMINATION »



« Je dis NON à l'attaque frontale contre la protection des droits humains. L'initiative veut permettre à la Suisse d'ignorer ses obligations internationales en matière de droits humains. »

Fréd Nouchi, conseiller général ADG – Ville de Martigny, vice-président du PS Migrant-e-s suisse



« Je dis NON à la violation des traités. Seul le droit international protège les petits pays tels que la Suisse de la politique de pouvoir des puissances mondiales. Sans eux, ce serait Trump, Poutine et Erdogan qui détermineraient ce qui arriverait au monde. »

Géraldine Savary, conseillère aux États (VD)



« Je dis NON à l'absence de protection des personnes contre l'arbitraire. Les droits humains garantis par le droit international nous protègent contre des restrictions de notre liberté par l'État. Cette initiative met ces droits en péril. »

Nadia Huberson, conseillère municipale de la ville de Zurich, membre de la Fédération des Françaises de l'étranger du PS

NON À L'ATTAQUE FRONTALE CONTRE LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Cette initiative est une attaque frontale de la part de l'UDC contre les droits humains. Mais elle n'est pas la seule à mener ces attaques. Partout dans le monde, des États répressifs et des dirigeants corrompus affaiblissent la protection internationale des droits humains. Aujourd'hui en particulier, un engagement fort de la Suisse en faveur des droits humains est plus important que jamais. Nous ne devons pas laisser la Suisse ignorer ses obligations internationales de protection des droits humains et ainsi se rapprocher d'États et de dirigeants totalitaires.

NON À LA VIOLATION DES TRAITÉS

Les traités et le droit international protègent les petits pays comme la Suisse de la politique arbitraire des puissances mondiales. Il est donc dans notre intérêt de protéger et de respecter les règles internationales, surtout maintenant que le nationalisme émerge dans plusieurs régions mondiales. Seul un système juridique solide peut limiter l'arbitraire des États. Sans règles internationales, des dirigeants comme Trump, Poutine et Erdogan déterminent ce qui arrive au monde.

NON À L'ABSENCE DE PROTECTION DES PERSONNES CONTRE L'ARBITRAIRE

Les droits humains garantis par le droit international nous protègent des restrictions arbitraires de notre liberté par l'État. Le droit international et en particulier la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) renforcent le droit au séjour, garantissent le droit de l'enfant à avoir une famille et nous protègent des arrestations et expulsions arbitraires. L'initiative remet en question toutes ces réussites.

COMMENT JE VOTE ?

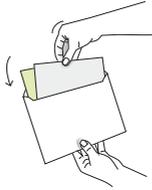
FRANZÖSISCH



Ouvrir l'enveloppe de transmission



Ecrire NON sur le bulletin de vote



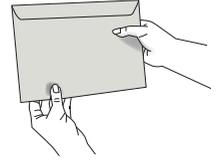
Mettre le bulletin de vote dans l'enveloppe de vote anonyme et fermer l'enveloppe



Signer la carte de légitimation ou l'enveloppe de transmission



Mettre l'enveloppe de vote et si besoin la carte de légitimation dans l'enveloppe de transmission



Envoyer l'enveloppe de transmission jusqu'au 17 nov. par la poste ou déposer votre vote jusqu'au 24 nov. dans la boîte aux lettres communale

LES MIGRANTS ET MIGRANTES ONT UNE INFLUENCE CONSIDÉRABLE

La Suisse a naturalisé plus d'un million de personnes ces dernières années. Environ 880 000 Suisses et Suissesses âgé-e-s de plus de 15 ans ont une deuxième nationalité. Si toutes ces personnes issues de la migration participent aux votations, elles peuvent créer des majorités. Un NON à l'initiative pour « l'autodétermination » est donc possible si tout le monde va effectivement voter !